

# TRADITION

MAGAZINE

ISSN 0980-8493

*armes-uniformes-figurines*

**N°50**

MENSUEL  
MARS 1991  
2 FF - 234 FB  
0 FS - 7\$ CAN

## **GARDE DES CONSULS**

Le sabre des officiers  
de grenadiers à cheval

## **GARDE IMPERIALE**

Trois pistolets  
de mamelucks

## **COIFFURES**

Les casques  
de dragons  
1823-1840

## **UNIFORMES**

Les officiers  
d'état-major  
1852-1870

## **FIGURINES**

Le 5<sup>e</sup>  
bataillon  
du Génie

Le musée  
de Kulmbach



M2557 - 50 - 32,00 F



# LES CASQUES DE DRAGONS DE 1823 A 1840 (1)

**L'amateur d'objets militaires du siècle dernier restera, longtemps encore, attaché aux souvenirs du Premier Empire, ou plus modestement à ceux de l'armée de Napoléon III. Entre ces deux périodes, près de quarante années d'histoire sont oubliées, malgré l'héritage considérable d'objets qu'elles nous ont légués, la Restauration comme la Monarchie de Juillet n'attirant que par la richesse et le spectaculaire qu'elles dégagent. Cependant, ces époques sont, sans nulle doute, l'apogée des équipements militaires de qualité, l'industrialisation développée et une paix durable permettant aux soldats de porter des uniformes soignés et somptueux.**

BERTRAND MALVAUX

**S**ELON les militaires du temps, c'est de 1823 à 1840 que les dragons de la ligne eurent le plus beau casque (1). Aujourd'hui, bien que connu de tout collectionneur, cette coiffure comporte plusieurs points de détails demeurés obscurs.

## La Première Restauration

La Restauration sous Louis XVIII doit être considérée, avant toute chose, comme un retour à la paix permettant aux Français de reprendre une vie traditionnelle. Le Roi est confronté à deux problèmes majeurs : retrouver des finances capables de gérer le déficit budgétaire laissé par Napoléon et régler l'indemnité de guerre aux alliés, tout en paralysant l'influence des bonapartistes. Cela va se traduire par une réorganisation de l'armée ; dans le corps des dragons, les trente régiments de l'Empire sont réduits à quinze.

## La Seconde Restauration

Le 30 août 1815, les dragons de la ligne sont à nouveau réduits à dix régiments à quatre escadrons d'une seule compagnie, chaque régiment portant le nom d'un département (2) soit : régiment I, dragons du Calvados ; régiment II, dragons du Doubs ; régiment III, dragons de la Garonne ; régiment IV, dragons de la Gironde ; régiment V, dragons de l'Hérault ; régiment VI, dragons de la Loire ; régiment VII,

dragons de la Manche ; régiment VIII, dragons du Rhône ; régiment IX, dragons de la Saône ; régiment X, dragons de la Seine.

Le premier grand événement politique a lieu dans la nuit du 13 au 14 février 1820, lorsque le Duc de Berry, neveu du Roi, est assassiné. Bien que ce geste soit isolé, il va donner l'occasion aux ultra-royalistes d'asseoir leur force en dénonçant le péril révolutionnaire qui secoue l'Europe. L'état voit son rôle renforcé, les effectifs de l'armée sont légèrement augmentés ; en février 1823, les régiments de dragons sont rétablis à six escadrons.

## La campagne d'Espagne

La France veut une politique de prestige incarnant la contre-Révolution ; pour cela, le gouvernement, avec Chateaubriant, ministre des Affaires Étrangères, va restaurer l'autorité de Ferdinand VII en Espagne où la Révolution a commencé, en janvier 1820. Un corps expéditionnaire, sous le commandement du duc d'Angoulême (3), est organisé en 1823 ; il rétablira le pouvoir monarchique au prix d'une sanglante répression ; huit régiments de dragons font partie de cette expédition : les II, III, IV, V, VII, VIII, IX, X.

Le régiment II participe au combat de Chiclana, le III au combat de Carthagène, le V se distingue à deux reprises sous les murs de Carthagène, le VIII participe à la prise de Malaga et le IX au combat de San-Juan-Del-Puerto.

## Adoption d'un casque d'essai

L'une des caractéristiques dans l'évolution des casques de cavalerie, est de n'avoir jamais concilié esthétique et efficacité. Depuis la chute de l'Empire, les dragons sont coiffés du casque modèle 1815, avec une crinière-chenille placée sur le cimier. Immédiatement des critiques sont émises : la chenille rend la coiffure très instable, la forme générale est trop proche des casques étrangers : les troupes de la ligne, encore imprégnées du souvenir de l'Empereur, tiennent à en conserver la tradition.

Le chef de file de ce mouvement contestataire est le Général Bordesolle qui, dès 1818, demande l'adoption d'un casque entièrement métallique avec une crinière en queue flottante. Les discussions sur l'élaboration d'un nouveau modèle vont se poursuivre pendant cinq ans durant lesquels - *Il n'est rien changé à la coiffure des régiments de dragons* - (4).

Toutefois, en 1823, on commence à se préoccuper du remplacement des casques 1815 dont la durée de service expirait en 1825 ; la création de nouveaux escadrons activa l'adoption d'un nouveau modèle. Le 7 février 1823, une note adressée par les bureaux de la Guerre au ministre demande : - *M. l'intendant général est prié de demander au Ministre ce que Son Excellence a décidé sur les casques de cuirassiers (5) et de dragons et quelles sont ses intentions à cet*

(1) Inspection générale de 1841, rapport général de M. le lieutenant-général Comte Dejean, inspecteur général du premier arrondissement de cavalerie.

(2) Afin de faciliter notre propos, nous désignerons chaque régiment par un chiffre romain.

(3) Fils aîné de Charles X.

(4) Décision du 9 novembre 1822.

(5) Malgré la similitude des casques de cuirassiers et de dragons, nous avons choisi de faire une étude propre à chacun.

► Nous entamons, ce mois-ci, l'étude des casques de dragons sur une période qui nous mènera de 1823 à 1840. Voici réunis, côte à côte, la collection complète des casques du modèle 1825 modifié 1830. De gauche à droite : casque d'officier, casque de trompette et casque de troupe. Avant d'aborder ce modèle, nous commencerons par l'examen du très rare casque de 1823, précurseur de cette lignée. (Musée de l'Empéri, photo Raoul Brunon).

► Nos propos sont généralement illustrés par des documents contemporains de l'époque étudiée, cependant, une exception doit être faite pour A. de Moltzheim. Cet artiste, amateur éclairé en matière d'uniformologie militaire, est l'auteur d'une exceptionnelle série d'aquarelles d'une fiabilité remarquable. Elles sont aujourd'hui conservées dans la bibliothèque Brunon. La scène reproduite ici est particulièrement originale ; elle montre un brigadier du 5<sup>e</sup> escadron du 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> régiment de dragons en train de nettoyer son casque modèle 1825 à l'aide d'une brosse souple. Quant à son camarade du 7<sup>e</sup> régiment, il dépoussière son habit. (Collection Brunon, photo Raoul Brunon).



égard. - Le ministre répondit : - *Le casque des cuirassiers est très bien et je l'adopte. Celui des dragons est également bon, mais les ornements du diadème doivent être les mêmes que ceux de cuirassiers. Les chaînettes valent (Sic) mieux que les écailles pour les mentionnières, mais il faut qu'elles soient plus soignées que celles qui sont au casque des cuirassiers.*

*Il faudrait, après avoir exigé ces légères corrections, s'entendre pour le prix et passer un marché pour coiffer le plus tôt possible les 2.000 nouveaux dragons (6) qui seront formés en mars et pour ceux qui existent maintenant. -*

Ainsi, le Général Bordesolle obtint satisfaction avec l'adoption du casque à turban en laiton, porte-aigrette et queue flottante ; cependant, ce modèle n'est qu'un essai, prototype de celui qui sera adopté en 1825.

### Le casque d'essai 1823

La seule description d'époque que nous connaissons est celle donnée dans le marché passé avec le fournisseur, le 3 mars 1823 : - *Les casques de dragons seront établis entièrement en cuivre (7) ; savoir : la bombe et les ornements du devant, la visière, le couvre-nuque, le cimier, le porte-plumet ; la visière et le couvre-nuque seront arrêtés et coulés en cuivre, le cimier sera fixé à la bombe au moyen de vis fraisées, le cimier sera surmonté d'une crinière flottante, d'une chenille en crin écarlate et d'une aigrette en crin noir... jugulaires à doubles chaînettes en cuivre contenues par des rosaces en cuivre estampé. -*

Pour approfondir ce texte trop succinct, nous avons eu recours au seul exemplaire de troupe actuellement connu, conservé dans les collections du Musée de l'Armée à Paris, provenant de l'ancienne collection Detaille.

Toutes les parties sont en laiton estampé, le cimier et le bandeau semblent avoir été repoussé à la main, les reliefs sont très prononcés.

(6) Il s'agit des hommes des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> escadrons.

(7) Il faut comprendre laiton.



● **Bombe** en deux coquilles ajustées et soudées à l'étain ; elle est percée à l'avant et à l'arrière, de deux petits trous faits au poinçon, pour accrocher la cri-nière par un fil de laiton. Elle est d'une profondeur d'environ 170 mm (8).

● **Bandeau-frontal** au milieu duquel est frappé, en relief, une grenade ovale (40 mm × 44 mm) enflammée, d'une hauteur totale de 82 mm ; cette grenade est entourée de deux branches de laurier qui se croisent en dessous et sont liées entre elles par un ruban ; de chaque côté s'étend une branche de chêne. Le bandeau est encadré dans le bas d'un double filet et dans le haut, d'un triple filet ; le haut du côté gauche, près de la rosace, est échancré pour recevoir et bloquer le bas du porte-plumet. Il est fixé à la bombe grâce aux vis de pression des rosaces ; au niveau des rosaces, le bandeau mesure 40 mm de large.

● **Bandeau-arrière**, sans décor, encadré en bas et en haut d'un double filet ; il se relève légèrement au milieu, en pointe. Il est fixé par les vis de pression des rosaces ; au niveau des rosaces, sa largeur est de 30 mm et de 47 mm à la pointe.

● **Visière** : forme une pointe à l'avant, elle est cerclée d'une bande de laiton repliée à cheval sur le bord extérieur (elle mesure 6 mm de large sur le dessus) ; elle est rivetée à la bombe par six clous en laiton. L'intérieur est doublé d'une basane cirée verte, collée et prise dans la sertissure du cercle de bordure. Sa largeur, au milieu, est de 48 mm.

● **Couvre-nuque** cerclé pareillement à la visière, doublé d'une basane cirée noire, joint à la bombe par cinq rivets de laiton et mesure 25 mm de large. Le couvre-nuque trop petit, fut, d'après la décision ministérielle du 13 janvier 1824, élargi, plus retroussé, et prolongé jusqu'aux rosaces.

● **Jugulaires** : sont formées de deux parties chacune, une rosace et une mentonnière.

— La **rosace** est ronde (750 mm de diamètre) et elle représente un fond rayonnant avec, au centre, le visage du soleil de 350 mm de haut ; elle est entourée d'une moulure. Cette pièce est fixée à la bombe par une vis en laiton qui vient se serrer, à l'intérieur de la bombe, dans un tube fraisé, soudé à la rosace ; afin de l'empêcher de tourner, un crochet de laiton est soudé à l'arrière et est replié à l'intérieur de la bombe.

Les rosaces font l'objet de critiques : on les considérait comme étant placées trop bas, ce qui blessait les hommes. Bien que ne possédant pas de documents d'époque, nous savons qu'elles ont été modifiées en les échançant dans le bas ; l'exemplaire du Musée de l'Armée possède ces rosaces transformées.

— Les **mentonnières** se composent chacune de deux rangées de vingt trois anneaux entrelacés et montés sur un velours noir simple (9). La mentonnière droite se termine par un crochet, alors que l'autre se finit par une chaînette. Les deux anneaux de l'extrémité supérieure sont rivetés, en deux points chacun, à une lamelle de laiton retenue à la bombe, en s'articulant sous la rosace à la vis de pression. Elle mesure 172 mm de long (les rangées d'anneaux font 112 mm de long) et 40 mm de largeur maximale. Ces mentonnières furent critiquées à cause de la double chaînette montée sur une armature peu solide et trop courte.

● **Porte-plumet** dont la partie tubulaire est à section carrée légèrement décroissante vers le bas, avec une moulure plate dans le haut. Il se fixe à la bombe par une vis pressée à l'intérieur par un écrou carré et le bas vient se bloquer dans l'échancre placée dans le haut du bandeau-frontal. Il est placé sur le côté gauche, en avant de la rosace. Sur le casque étudié, le porte-plumet ne semble pas être du modèle.

● **Cimier** : mesure au plus haut 96 mm et il se compose de deux ailerons et d'un masque à l'avant.

— Chaque **aileron** figure un caisson, frappé de treizes gaudrons (le caisson fait 62 mm de haut à l'avant, le plus grand des gaudrons fait 55 mm de haut), surmonté d'un bourrelet de 18 mm de large,



lui-même surmonté de deux filets d'encadrement. Le bord supérieur est replié et serti à l'intérieur, l'extrémité inférieure est rabattue sur la bombe et forme

Vue de face et de profil du casque de troupe, modèle d'essai 1823 qui donnera naissance, en 1825, au casque définitif. Les décors sont assez dépouillés, avec des reliefs particulièrement prononcés. Sur cet exemplaire, le porte-aigrette n'est pas du modèle et la queue flottante manque. Ce précieux témoin, conservé au Musée de l'Armée, est actuellement le seul de ce type connu.

(8) Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que, les dimensions que nous donnons, ne doivent pas être prises comme exhaustives, des variantes pouvant toujours exister ; de plus il est très difficile de mesurer des parties en relief.

(9) Ce détail observé sur le casque de l'ancienne collection Detaille, doit être pris avec prudence. En effet ce casque a subi plusieurs réparations car dans son ouvrage, Magerand le représente avec des jugulaires modèle 1825... Les jugulaires actuellement présentées sont parfaitement authentiques, mais peut-être d'officier ?

(Photo Jean-Louis Viau)



## La distribution des casques d'essai

Une fois ce casque d'essai adopté, il fallut déterminer la répartition de cette coiffure ; le ministre secrétaire d'état de la Guerre pensa initialement à l'attribuer aux cinquième et sixième escadrons de chaque régiment ; toutefois deux objections furent soulevées : tout d'abord, il restait encore en magasin 1923 casques modèle 1815 et 1200 casques en service pour une durée de quatre ou cinq ans : ne pas les user - aurait conduit à une perte de 58000 Frs.

D'autre part, un rapport d'époque indique qu'« un disparate infiniment désagréable à l'œil » résulterait du mélange de deux coiffures aussi différentes. C'est ainsi que le 5 mai 1823, il fut décidé que le nouveau modèle de casque serait distribué aux deux régiments stationnant en France, à l'époque, à savoir les dragons du Calvados et les dragons de la Loire. Ces deux régiments reçurent les casques aux mois de juillet et d'août, le régiment I eut 750 casques, le VI, 682 ; les 568 exemplaires restant furent conservés à Paris et le ministre décida, le 6 janvier 1824, de les affecter au régiment qui, rentrant de la campagne d'Espagne, en aurait le plus besoin. Aucune archive ne donne le nom de ce régiment. Notons que les dragons de la Loire ne recevront leur vingt casques de trompettes que le 1<sup>er</sup> février 1824.

Cette coiffure ne restera qu'un essai ; en septembre 1824, un tarif de réparation mentionne toujours, comme modèle officiel, le casque 1815 avec chenille.

quatre larges festons. Chaque aileron est pressé à la bombe par quatre vis laiton à tête conique.

— Le **masque**, large de 44 mm, est entouré d'un double filet qui s'enroule sur lui-même au milieu de sa partie inférieure ; le haut est repoussé, en relief, d'une tête de méduse haute de 64 mm et large de 44 mm ; le bas est décoré d'une palmette à sept palmes (30 mm de haut sur 28 mm de large) ; au centre, est placé un crochet destiné à maintenir les mentonnières relevées (le casque de l'ex-collection Détaillé a eu son crochet supprimé). Il est soudé à l'étain aux deux ailerons et fixé à la bombe par une vis placée en bas.

● **Porte-aigrette** : est signalé dans les textes d'époque mais non décrit et nous n'avons donc aucune source fiable. Le casque du Musée de l'Armée possède un porte-aigrette modèle 1825 ; à notre avis ce

n'est pas celui d'origine : peut-être est-ce une modification d'époque ?

Nous pensons qu'en 1823, le porte-aigrette pour la troupe était semblable à celui d'officier (comme le veut la tradition) : nous le décrivons dans la description du casque d'officier.

● **Crinière** : à l'origine on voit prévu une chenille en crin écarlate avec queue flottante ; le 29 mars 1823 cette chenille fut abandonnée au profit d'une brosse en crin teint en noir. La brosse occupe tout le dessus du cimier, elle se termine à l'arrière par une queue flottante. Sur le casque que nous avons étudié, la brosse n'est pas du modèle.

● **Coiffe** comme celle du Premier Empire, avec un bandeau de cuir surmonté d'un bandeau en toile.

● **Plumet** : mesure 250 mm de haut (hauteur ap-



◀ Vues de face et de profil du casque d'officier, modèle d'essai 1823, ayant appartenu au marquis de Bouillé. Cet objet de très belle facture demeure encore assez proche des casques de la fin de l'Empire dans la réalisation des décors. Toutes les parties sont estampées et les motifs sont entourés d'un filet gravé. Ce casque, tout aussi rare que le modèle de troupe, est conservé au Musée de l'Armée. (Photo Jean-Louis Viatu).

▼ Crinière blanche de trompette pour le casque d'essai 1823. Les crins blancs distinguent les trompettes depuis l'Ancien Régime, mais, en 1825, on adoptera une crinière écarlate, rompant ainsi avec la tradition. Les trompettes de carabiniers seront les seuls à conserver une chenille blanche sur leur coiffure, et ce jusqu'en 1870. (Musée de l'Empire, photo Renoul Brunon).



#### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Suite à l'étude concernant les casques de Gardes-du-Corps du Roi, 1814-1830, parue dans le numéro 29 de Tradition, nous tenons à compléter la légende de la page 19 par l'observation suivante : les mentonnières qui équipent le casque du marquis de Louvois sont suspectes ; en effet, le bord des écailles n'est pas ciselé et le plaqué d'argent n'est pas poli. Il faut donc émettre une réserve quant à leur origine (peut-être Garde Nationale à cheval), sans pour autant que soit entachée la qualité de ce souvenir historique. Nous avons, par ailleurs, oublié de remercier Monsieur G. Lebatteux pour l'aide qu'il a bien voulu nous apporter : qu'il veuille bien nous en excuser.

parente) selon Malibran ; il est en plumes de coq teintes en blanc, avec le sommet en plumes de vautour à la couleur du régiment, qui, selon la décision du 28 mai 1822, était **rose foncé** pour les régiments I, II, III, IV, **jonquille** pour les régiments V, VI, VII, VIII et **cramoisi** pour les deux derniers régiments IX et X.

A partir du 17 septembre 1823, il est entièrement blanc pour les hommes du petit état-major. Il est monté sur une baleine terminée par un ressort en acier, permettant la fixation dans le porte-plumet.

● **Pompon-olive** : vient garnir la base du plumet ; il est en laine, monté sur bois ; conformément à la décision du 2 avril 1823, il est à la couleur de l'escadron : bleu de roi pour le 1<sup>er</sup> escadron ; cramoisi pour le 2<sup>e</sup> escadron ; vert foncé pour le 3<sup>e</sup> escadron ; bleu céleste pour le 4<sup>e</sup> escadron ; rose foncé pour le 5<sup>e</sup> escadron ; jonquille pour le 6<sup>e</sup> escadron.

Nous n'avons pas retrouvé la couleur pour le petit état-major, probablement blanc ? Cette décision en date du 2 avril 1829 annule donc celle du 16 septembre 1822 qui avait supprimé les pompons.

● **Le poids** de ce casque doit être d'environ 1 kgs 600, sa hauteur totale est de 360 mm.

#### Les Trompettes

Le casque est strictement le même que celui de la troupe, à l'exception des crins de l'aigrette et de la crinière qui sont blancs.

#### Les Officiers

Le seul document authentique que nous connaissons aujourd'hui, réside dans un splendide et probablement unique casque d'officier ayant appartenu au marquis de Bouillé, cédé au Musée de l'Armée en 1898. Il ne diffère de celui de troupe que sur des points de détail. Il est entièrement en laiton doré à l'or fin, avec les parties saillantes des décors polies. De façon générale, l'estampage est beaucoup plus fin, la finition plus soignée.

● **Bombe** identique à celle de troupe, d'une profondeur de 170 mm ; le fond est percé de huit petits trous faits au poinçon pour l'aération.

● **Bandeau-frontal** : a le même décor que pour la troupe, la grenade enflammée est légèrement plus grande 86 mm de haut, 43 mm de large pour la grenade et 60 mm de large pour les flammes), l'ensemble des éléments de décoration est bordé par un filet ciselé. La moulure d'encadrement est, elle aussi, ciselée.

● **Bandeau-arrière** un peu plus large que celui de troupe : 34 mm au niveau des rosaces et 48 mm à la pointe. Il est estampé de rinceaux (10) entourés d'un filet ciselé pareillement au décor du devant ; deux moulures encadrent ce bandeau, l'une plate et l'autre ciselée.

● **Visière** : fait 63 mm de large, la basane intérieure est cirée noire.

● **Couvre-nuque** identique au modèle de troupe.

● **Jugulaires** : présentent de légères différences dans leurs dimensions.

— La **rosace** est ronde, 77 mm de diamètre, le visage du soleil mesure 35 mm de haut par 31 mm de large ; elle s'attache à la bombe par deux pattes de laiton soudées (une à l'avant et l'autre à l'arrière) qui s'écartent à l'intérieur de la bombe.

— La **mentonnière** fait 130 mm de long pour sa partie en chaînette ; dans le haut elle mesure 44 mm de large et 20 mm dans le bas. La mentonnière de gauche se termine par un anneau simple et un sanglon en velours d'une longueur de 120 mm, celle de droite par un crochet.

● **Porte-plumet** : 60 mm de haut ; il a, pour simple finition, deux filets imitant une petite moulure dans le haut. A l'intérieur est placé un ressort en acier pour bloquer le plumet.

● **Cimier** de même dimensions que celui de troupe, mais les décors sont plus nombreux.

— **L'aileron** : le bourrelet surmontant le caisson est ciselé ; le caisson est à fond sablé et les gaudrons sont entourés d'un ruban ; le filet d'encadrement est ciselé ; enfin, le bord rabattu sur la bombe est ciselé de feuilles d'acanthe.

— **Le masque** a son fond sablé ; la tête de méduse mesure 70 mm de haut, par contre la palmette du bas est la même que celle de troupe ; au milieu, est estampé en relief un fleuron de 37 mm de diamètre, à huit pétales principaux ; le cœur reçoit un crochet de 18 mm de haut destiné à maintenir les mentonnières relevées.

● **Porte-aigrette** : il se compose d'une olive, d'une douille et d'une aigrette.

— **L'olive** appelée aussi **lentille**, fait 30 mm de haut et 76 mm de diamètre ; elle est formée de dix lamelles soudées entre elles ; cinq lamelles sont sans décoration et les cinq autres sont gravées d'écaillés (alternativement d'une rangée de deux écaillés polies, puis d'une rangée de trois écaillés ciselées). Le dessus de l'olive porte un disque dentelé, estampé de feuilles de laurier ; ce disque est spécifique aux officiers.

— **La douille**, bordée de deux petits bourrelets en haut et en bas, a un diamètre de 13 mm et une hauteur de 42 mm. Elle est gravée de dessins géométriques représentant cinq triangles isocèles dans le bas, pointes dirigées vers le haut ; ils sont bordés d'un ruban perlé et d'un filet ciselé.

— **L'aigrette**, dénommée aussi **houpette** ou plus rarement **pinceau**, est en crin teint en noir, de 70 mm de haut, au sommet, elle forme un diamètre de 90 mm environ. Une décision du ministre du 23 juin 1823, confirmée le 7 juillet, prescrit que les aigrettes des officiers d'état-major et des colonels seront désormais blanches, celles des officiers d'escadron restant noires.

Au bas de la douille est soudée une tige d'acier filetée, avec un écrou en fer à aile de mouche.

● **Crinière** en crin noir pour tous les officiers ; montée sur une semelle de fer blanc, elle forme une brosse qui occupe tout le dessus du cimier ; elle mesure 80 mm de haut et environ 150 mm de large sur le dessus ; de chaque côté de la brosse, partant de l'avant, une queue flottante est rejetée en arrière sur une longueur d'environ 650 mm. La semelle est rivetée à la bombe dans le bas à l'arrière.

● **Coiffe** : reste la même que celle des modèles précédents, composée d'une bande de cuir garnie d'un coussin en toile et coton ouaté en laine, recouverte d'une basane brun clair surmontée d'un bandeau de soie noire cousu, se serrant dans le haut au moyen d'un lacet. Elle est maintenue à la bombe par les attaches des rosaces.

● **Plumet** semblable à celui de la troupe. Les officiers d'état-major ont un plumet entièrement blanc.

● **Pompon-olive** : semble être une tulipe en laiton doré, estampée de palmes et de feuillages.

● **Poids** : 1 Kg 650, hauteur totale, 430 mm.

● **Boîte de transport** en bois, recouverte d'une basane cirée noire.

## La fabrication

Le fournisseur de cette coiffure fut le Sieur Zuderell ; le 3 mars 1823, un marché est passé pour 2 000 casques de dragons au prix de 28 frs chaque. Le 13 juin 1823, les 2 000 exemplaires sont terminés et livrés. Un document daté du 13 août 1823 donne néanmoins un tarif légèrement inférieur : - *On a l'honneur de proposer au Ministre de règlement ainsi qu'il suit le prix des casques des Dragons et Trompettes : casque sans crinière 23 F 50 crinière Noire 3 F 50 crinière blanche de trompette 7 F 50* -, mais nous ignorons s'il s'agit d'une rectification du marché précédent (nous penchons pour cette hypothèse), ou bien d'une seconde commande.

(10) Feuillages disposés en enroulement.



Pour le casque d'officier, Zuderell signale, en juin, qu'il est en train d'y travailler et qu'il le présentera bientôt. Le 30 juin, le ministre approuve le modèle et le prix unitaire de 145 Frs (avec sa boîte de transport), soit plus de cinq fois le prix du modèle de troupe. Les officiers du régiment du Calvados s'étant plaint que, si les casques avaient été dorés à Strasbourg, cela aurait coûté moins cher, le 27 octobre, le prix est ramené à 117 Frs ; cependant les officiers ne payèrent que 36 Frs !

## Les marquages

Aucun marquage ne figure sur les casques, seul un matricule est frappé sur le couvre-nuque pour la troupe.

## Côté collection

L'extrême rareté de cette coiffure est due, certes, au petit nombre d'exemplaires fabriqués, mais aussi au règlement du 24 octobre 1824 ordonnant : - *les sous-officiers promus en grade d'officier ne sont pas autorisés à conserver le casque* -, ce qui est valable également pour la troupe lors du remplacement effectué en 1825.

Comme nous l'avons dit, seuls deux exemplaires sont connus actuellement, dont celui de troupe (assez réparé) ; peut-être que d'autres casques d'essai 1823 existent chez des particuliers ? Cela permettrait un jour de faire d'intéressantes comparaisons.



Vue de profil du casque de troupe modèle 1825 conservé au Musée de l'Armée: cette coiffure se rencontre très rarement. On notera la présence de deux vis sur chaque aileron. La vis placée à l'avant de ces derniers a été ajoutée vers 1829, ce qui permet de dater ce casque des trois dernières années de la Seconde Restauration. (Photos Jean-Louis Viau)

## LES CASQUES DE DRAGONS DE 1823 À 1840 (2)

Poursuivant l'étude des casques de dragons que nous avons entamée dans le numéro 38 de *Tradition*, nous aborderons, ce mois-ci, le modèle adopté en 1825.

BERTRAND MALVAUX

**L**ouis XVIII meurt le 16 Septembre 1824; son frère, le comte d'Artois, devient alors roi et prend le nom de Charles X. Les dragons sont transformés par ordonnance du

27 février 1825: les régiments VII, VIII, IX, et X deviennent respectivement les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments de cuirassiers; pour les remplacer, les quatre derniers régiments de chasseurs à cheval (les 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, et 22<sup>e</sup>) sont transformés en régiments de dragons. La même ordonnance crée deux nouveaux régiments de dragons qui prennent le nom de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> régiment (ce sont les anciens 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> régiments de chasseurs à cheval); ainsi le nombre total des régiments de dragons est de douze. L'article 2 donne à chacun des régiments un état-major et six escadrons; le "complet au pied de guerre" est de:

- 51 officiers (dont 13 à l'état-major et 38 pour les escadrons).
- 167 sous-officiers et brigadiers (11 au petit état-major et 156 pour les escadrons).
- 798 cavaliers (18 trompettes et 12 maréchaux-ferrants).
- 6 enfants de troupe.

Ces chiffres sont réduits "au pied de paix" à 510 cavaliers au lieu de 798. Cette ordonnance ne sera appliquée que le 1<sup>er</sup> janvier 1826.

Une décision du 17 août 1825 modifie l'appellation des régiments I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII et X par des numéros, soit 1<sup>er</sup> régiment, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, et 10<sup>e</sup> régiment. Les dragons de la Saône ne deviendront 9<sup>e</sup> régiment que le 17 octobre 1825.

### Le casque modèle 1825

Les deux années transitoires ayant donné satisfaction, on crée, en 1825, un modèle officiel destiné à remplacer définitivement celui de 1815. Le casque est adopté par le Ministre le 21 mai 1825; il est décrit dans une note jointe au rapport de la commission adressé au Ministre. Toutefois, certains détails ne sont pas étudiés: nous avons donc complété cette description par l'examen de plusieurs exemplaires authentiques et, plus particulièrement, l'excellent casque de troupe du Musée de l'Armée, rentré dans les collections publiques en 1953.

### Le casque de troupe

Le casque est entièrement en laiton estampé.

• **Bombe:** formée de deux coquilles ajustées et soudées à l'étain. Elle est percée au sommet, sous le cimier, d'un trou ventouse de 25mm de diamètre (et non de deux, comme il était prévu à l'origine); elle mesure environ 160 mm de profondeur.

• **Bandeau-frontal** sur lequel est figuré, au centre, une grenade enflammée qui mesure 85mm de haut (la grenade a un diamètre de 40 mm, les flammes ont une largeur de 55mm); le corps de la grenade est renforcé par une doublure en laiton ou par un moule en bois. Sur certains casques,

les flammes peuvent toucher le bas du masque; de chaque côté s'élève une branche de laurier ainsi qu'une branche de chêne qui s'étend jusqu'aux rosaces. Un double filet d'encadrement entoure le bandeau en haut et en bas: il mesure 44mm de large à la hauteur des rosaces et il est rivé par un point en cuivre à chacune des extrémités, sous la rosace.

• **Bandeau-arrière:** dépourvu de tout décor, il est encadré, dans le haut, par un triple filet (et non un double, comme le prévoyait le rapport du 21 mai 1825) et dans le bas, par un double filet; il se relève légèrement de 50mm en pointe, au milieu, alors qu'au niveau des rosaces, il fait 28mm de large. Il est fixé à la bombe par un petit rivet de laiton au sommet de la pointe et par un rivet de cuivre sous chaque rosace.



• **Visière:** cerclée d'un jonc de laiton replié à cheval sur le bord extérieur, sa largeur totale est de 18mm; sur le dessus, elle apparaît sur 8mm. Elle forme une pointe de 65mm rivée à la bombe par cinq points en cuivre. A l'intérieur, la visière est doublée d'une basane cirée verte qui est prise dans la serriture du cerclage et se prolonge à l'intérieur de la bombe sur 30mm environ.

• **Couvre-nuque:** comme la visière, il est cerclé et rivé à la bombe; il est doublé d'une basane noire. Sa largeur est d'environ 35mm.

• **Jugulaires:** elles sont formées de deux parties chacune, une rosace et une mentonnière.

- **La rosace**, plus rarement appelée rosette, est ronde et mesure de 57mm de diamètre; elle représente un soleil stylisé et elle est bordée d'une moulure (le bord extérieur est rabattu et serti à l'intérieur). Son centre est garni d'une vis de pression qui la fixe à la bombe grâce à un écrou carré soudé à l'étain à l'intérieur de la bombe.

• **Mentonnière:** elle est composée d'un rang de dix-sept ou dix-huit anneaux, contournés en 8 couché, diminuant progressivement depuis une hauteur de 44mm jusqu'à 16mm; selon la commission, cette mentonnière est plus facile à nettoyer que celle de 1823. Les anneaux sont montés sur un cuir noir verni qui est fixé, en bas, par un rivet en laiton et, dans le haut, par deux petits anneaux qui passent dans la rosace; le cuir s'engage sous la rosace où la vis de pression le traverse. Au milieu de la mentonnière, un large crochet en laiton est rivé au cuir afin de soutenir les anneaux. La mentonnière gauche se termine par une chaîne de douze ou treize anneaux ronds de 12mm de diamètre; elle est destinée à se rattacher au crochet en forme d'agrafe qui est placé à l'extrémité de la mentonnière droite.

• **Porte-plumet:** il est haut de 44mm, selon le texte d'époque, mais sur le casque du Musée de l'Armée, il est



haut de 48mm. Il est de section carrée légèrement décroissante vers le bas (10mm de large en haut et 8mm en bas); le haut est complété d'une moulure plate large de 8mm que le rapport de 1825 donne comme étant ciselée. A l'origine, on prévoyait une vis de serrage, mais, dans la pratique, on a utilisé, pour bloquer l'extrémité inférieure de la queue du plumet, un ressort d'acier fixé par le haut au moyen d'un rivet. Le porte-plumet est vissé, dans le haut de la bombe, par un écrou cassé à l'intérieur de celle-ci; il est placé en avant de la rosace gauche, plus haut que précédemment.

• **Cimier:** sa hauteur maximale est de 100mm.

- **L'aileron** représente un caisson entouré d'une moulure dans lequel sont placés treize gaudrons décroissant vers l'arrière, chacun d'entre eux étant encadré d'un filet perlé (le caisson mesure 61mm au maximum, le plus grand gaudron, 55mm et le plus petit, 5mm); au-dessus, entre chaque gaudron, il y a une grosse perle. Le caisson est surmonté d'un large bourrelet de 13mm. L'aileron est encadré d'un filet; son extrémité supérieure est rabattue et sertie à l'intérieur, son extrémité inférieure repose sur la bombe et affecte la forme de quatre grands festons. Les deux ailerons sont reliés entre eux à l'aide de quatre barettes en fer rivées de chaque côté, dans les perles du sommet des caissons; la barette avant est plate alors que les trois autres sont rondes.

A gauche. Le casque troupe modèle 1825 conservé au Musée de l'Armée, vu de face. Le plumet est authentique; son sommet de couleur cramoisie identifie le 9<sup>e</sup> ou le 10<sup>e</sup> régiment. Le pompon-olive blanc peut être attribué au petit-état major; ce plumet est encore plus rarissime que le casque lui-même.

(Photo Jean-Louis Viau)

Ci-dessus.

Cette aquarelle date de 1878; les trois trompettes font partie du 4<sup>e</sup> régiment, vers 1825. Les crinières des casques sont teintées en rouge (les textes d'époque assimilent rouge et écarlate).

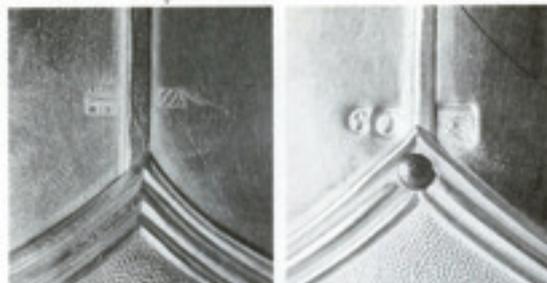
(Collection Brunon, photo Raoul Brunon)



Ci-contre.

Planche n°34 extraite du "Tracé descriptif des divers objets d'habillement, de harnachement à l'usage de l'Armée Française en 1828", exécutée par F. Hecquet; elle représente le casque modèle 1825 (de dragon et de cuirassier) tel qu'il est en 1828, avec le crochet intérieur du cimier et une seule vis par aileron. La basane du couvre-nuque est, ici, cirée verte; en réalité, elle devrait être noire.

(Collection Brunon, photo Raoul Brunon)



De gauche à droite.  
1. Vue des deux poinçons d'un casque d'officier: le poinçon de charge est ici composé d'un carré sur lequel le chiffre 60 est en relief; le poinçon de responsabilité se compose d'un insecte transpercé d'une flèche, entouré des lettres M.K. au-dessus desquelles on lit DOUBLÉ.

2. Les deux poinçons présents sur un casque d'officier modèle 1825: le chiffre 60 est frappé à même la bombe; à côté, on peut lire le mot DOUBLÉ surmontant un petit casque entouré des lettres A.D.



Ci-contre à droite.  
Etiquette du fabricant Dida, collée à l'intérieur de la boîte de transport; comme nous le savons, Antoine Dida reçut la première commande le 23 juillet 1825 pour fournir à la cavalerie les nouveaux casques 1825.

Ci-contre, à gauche.  
Autre exemplaire d'un casque d'officier du modèle de 1825. Il se différencie du premier par un décor de masque du cimier plus simple: tête de méduse non surmontée de la couronne de lauriers et forme des fleurons en haut des ailerons. Par ailleurs, la bombe, la visière et le couvre-nuque sont en cuivre, ce qui donne une couleur plus "rouge" à la dorure. (Musée de l'Empéri, photographies Raoul Brunon)

Ci-dessous.  
Casque d'officier modèle 1825, dessin d'Hilpert, extrait de "La Giberne", 15<sup>e</sup> année.



d'une tête de méduse de 58 mm qui occupe toute la largeur du masque, soit 40mm; dans le bas, se dessine, en relief, une fleur de lys de 41mm de haut sur 32mm de large. Au sommet, le masque est replié horizontalement sur les ailerons et il comporte une ouverture ronde pour recevoir le porte-aigrette; les bords sont repliés sur les ailerons et soudés à l'étain. A l'intérieur, au centre de la tête de méduse, est placée une barette soudée affectant la forme d'un fer à cheval (elle est également appelée "fourche"); elle s'appuie au milieu de la barette plate; une vis avec mèche est soudée à la fourche et traverse la barette plate pour s'y fixer au moyen d'un écrou en laiton en forme d'aile de mouche; l'extrémité inférieure reçoit une vis qui la presse à la bombe et sur le haut du bandeau frontal.

• Porte-aigrette composé de trois parties:

- Une lentille formée de deux coquilles serties entre elles; sa hauteur est de 26mm et son diamètre de 67mm. Sur chaque coquille figurent dix palmes dont les extrémités se dirigent vers la ligne horizontale.

- Une douille de 89mm de haut dont 35mm apparaissent au dessus de la lentille. Cette partie apparente est estampée de huit palmes dont le haut est festonné et la base décorée d'une petite tresse; elle mesure 27mm de diamètre.

- Une aigrette en crin teint en noir dont la hauteur est de 65mm.

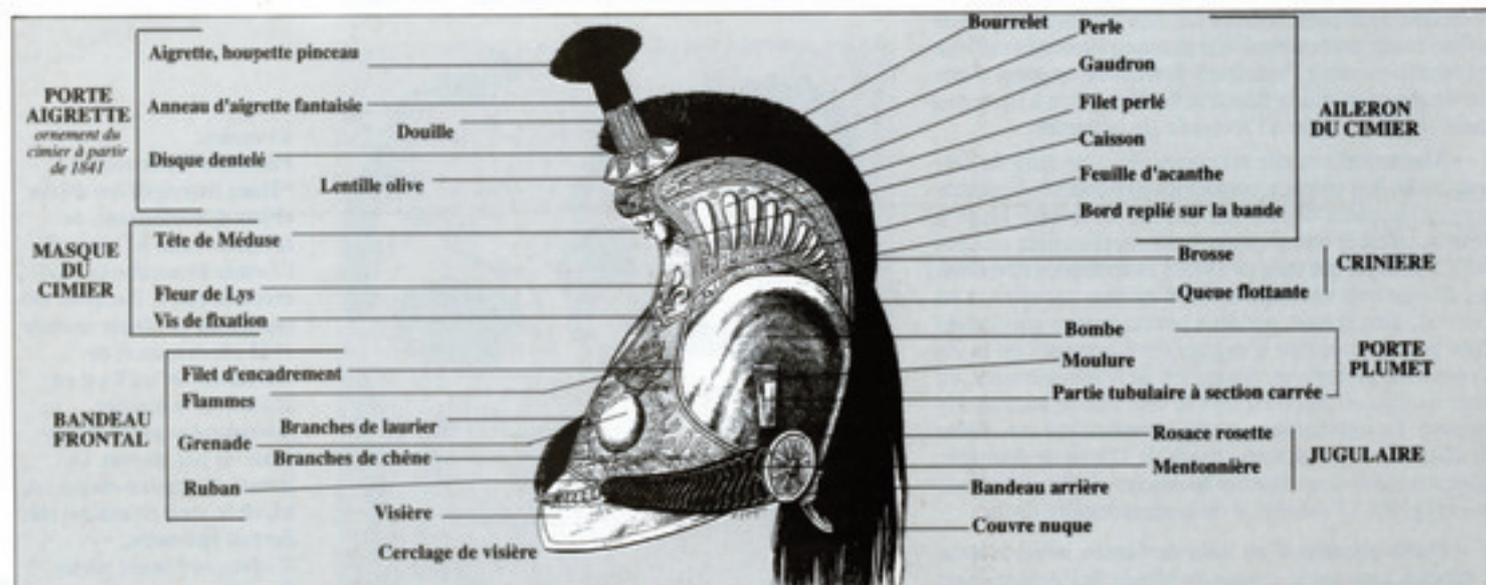
Le bas de la douille reçoit une tige en acier fileté qui traverse la semelle et la bombe, pour y être pressée par un écrou en laiton à aile de mouche (cette tige mesure généralement entre 80 et 98mm).

• Crinière: elle occupe tout le dessus du cimier; confectionnée en crin teint en noir, elle est coupée en brosse sur une hauteur de 70mm à l'avant et de 40mm à l'arrière. Sur le dessus, sa largeur est d'environ 55mm. Elle se termine, à l'arrière, par une queue flottante d'environ 540mm. Elle est montée sur une semelle en cuir au moyen de fil de laiton; cette semelle est doublée de basane collée et son extrémité avant reçoit la tige du porte-aigrette. Quant à l'arrière, il est fixé à la bombe par une vis à tête en aile de mouche.

• Coiffe: composée d'un bandeau de cuir dont la hauteur varie, selon le contour du casque, entre 70 et 90mm; une patte en cuir est adaptée à la coiffe pour l'attacher à la bombe

Chaque aileron est fixé à la bombe par quatre vis en laiton (elles peuvent être en fer) pressées à l'intérieur par des écrous carrés. En 1826, on utilise toujours les quatre vis, mais à partir de 1827 ou 1828, on adopte un nouveau système de fixation, constitué cette fois d'une seule vis à l'arrière de chaque aileron et, au centre, d'une lamelle en fer repliée sur elle-même en forme de crochet et soudée. Elle passe dans un trou rectangulaire de la bombe pour fixer plus solidement le cimier. Pour renforcer le montage du cimier sur la bombe, on ajouta une seconde vis à l'avant de chaque aileron dans les années qui suivirent. Près du masque, les ailerons sont espacés de 40mm; au centre, de 37mm; au bas, de 34mm.

- Le masque est entouré d'une double moulure (le rapport de mai 1825 n'en décrit qu'une) qui s'enroule sur elle-même au milieu de sa partie inférieure; le haut est estampé



Cette gravure de V. Adam, "Dragons 1837", est tirée du recueil "Cavalerie sous le règne de Louis-Philippe vers 1840"; l'officier qui l'illustre est du 5<sup>e</sup> ou du 6<sup>e</sup> régiment. (Collection Brunon, photo Raoul Brunon)

par la vis du bas du masque (en mai 1825, deux pattes avaient été prévues); elle est garnie d'un coussin en toile de coton ouatée en laine et recouverte ensuite par une basane noire tailladée à sept dents de loup dont le haut est replié et se ferme à volonté à l'aide d'une coulisse. De chaque côté, sous les rosaces, la coiffe est prise dans les vis des jugulaires.

- **Plumet**: en plumes de coq, teint en blanc, avec le sommet en plumes de vautour, à la couleur du régiment, comme précédemment. Au 11<sup>e</sup> et au 12<sup>e</sup> régiment, ce sommet est de couleur garance. La hauteur totale du plumet est de 370mm; la hauteur de plumes est de 280mm (dont environ 90mm de plumes de couleur) et le ressort en acier mesure 190mm. Les hommes du petit état-major et du peloton hors-rang ont un plumet entièrement blanc.

- **Pompon-olive** identique à celui utilisé en 1823, c'est-à-dire en laine à la couleur de l'escadron, il est monté sur un moule en bois. Sa hauteur est de 45mm et son diamètre de 40mm. Il est de couleur blanche pour les hommes du petit état-major et du peloton hors-rang.

- **Hauteur totale du casque**: 380mm.
- **Poids total du casque**: environ 1kg 600.

## Les trompettes

Leur casque est le même que celui de la troupe, mais l'aigrette et la crinière ont les crins teints en écarlate, rompant ainsi avec la tradition des dragons qui attribuait la crinière blanche aux trompettes depuis l'Ancienne Monarchie. Le plumet et le pompon-olive sont ceux de la troupe.

## Les officiers

Ils ont un casque similaire à celui de la troupe dont il ne varie que par le décor qui est plus travaillé.

Il est entièrement en laiton estampé et doré à l'or fin; la bombe, la visière, le couvre-nuque et les parties saillantes des décors sont polis; sur certains exemplaires, la bombe, la visière et le couvre-nuque sont en cuivre, ce qui rend la couleur de la dorure sensiblement plus rouge. Nous ne décrivons du casque d'officier que les points par lesquels il diffère du casque de troupe.

- **Bombe** plus profonde que celle de la troupe et rejetée en arrière, "à la Minerve", comme sous l'Empire. Le sommet, sous le cimier, est ajouré de deux ou trois trous ventouses.

- **Bandeau-frontal** à fond sablé; le double filet d'encadrement est séparé par un petit ruban strié.

- **Bandeau-arrière**: le fond est sablé, mais sans aucune fioriture.

- **Visière**: peut être doublée d'une basane cirée noire, ce qui est assez rare; sa largeur varie légèrement (nous en avons vues de 55mm, de 62mm...), donnant ainsi au casque une forme plus ou moins "à la Minerve".

- **Couvre-nuque** identique au modèle de troupe.

### • Jugulaires:

- **Mentonnières** montées sur une lamelle en laiton recouverte de drap ou de velours noir; les anneaux sont ciselés et ils peuvent être un peu plus nombreux (généralement vingt-deux).

- **Rosaces** à fond sablé; la vis du centre est ciselée.

- **Porte-plumet** garni, dans le haut, d'une moulure festonnée et ciselée d'une rangée de fleurons entourés de feuilles de laurier; les angles du tube sont ciselés soit en relief, soit en creux.

### • Cimier:

- **Le fond du caisson** de chaque aileron est sablé; au dessus des gaudrons, les perles sont remplacées par des fleurons à quatre pétales, ou par des perles entourées soit d'un feston, soit d'un filet. Dans le bas, les gaudrons sortent d'une corolle de feuillages; ils sont séparés par une feuille d'acanthe. Une corolle de feuillages est placée horizon-



Casque d'officier modèle 1825 dans sa boîte de transport. Cette dernière permettait au gradé de conserver sa coiffure en parfait état; cet équipement coûtant fort cher à l'époque, toutes les précautions devaient être prises pour ne pas l'endommager. (Musée de l'Empéri, photo Raoul Brunon)



Vue de la coiffe d'un casque d'officier modèle 1825: elle est cirée noire et les bords sont dorés au fer, ce qui n'est pas toujours obligatoire. Au fond de la bombe, on voit l'un des trous ventouses, ainsi que la vis à aile de mouche qui fixe le porte-aigrette. Ici encore, la finition est remarquable. (Musée de l'Empéri, photo Raoul Brunon)





Vues de face et de profil du modèle d'officier 1825. Ce casque, d'une qualité splendide, provient des ateliers du sieur Dida; le haut du masque est décoré d'une couronne de laurier. Il est entièrement en laiton doré.

(Musée de l'Empéri, photo Raoul Brunon)

talement à l'arrière. Le bourrelet surmontant le caisson est estampé de feuilles de laurier partant de l'avant et de l'arrière et qui se rejoignent au milieu, sous un fleuron à quatre pétales; la base repliée sur la bombe est ciselée de feuillages.

- **Le masque** est sablé. Pour les officiers, les fabricants proposent deux variantes de décors: le premier est identique à celui de la troupe, avec, en haut, la tête de méduse et au-dessous, une fleur de lys; le second figure, au dessus de la tête de méduse, une couronne de lauriers composée de deux branches qui se rejoignent en haut et en bas; elle mesure 19mm de haut (1).

Le cimier est fixé à la bombe par quatre vis sur chaque aileron et par une vis sur le masque; il n'y a jamais la lamelle en forme de crochet que nous avons détaillée pour la troupe. Ces vis sont à tête conique ou ronde. On peut trouver des casques qui comportent un petit crochet à la place de la vis du bas du masque, ce qui permet de porter les mentonnières relevées, mais il s'agit d'une fantaisie qui reste très exceptionnelle.

• **Porte-plumet:** le fond des décors est sablé; le bas de la douille reçoit un disque dentelé en vingt feuilles de laurier, posé sur la lentille. L'aigrette est en crin teint en noir, et elle est un peu plus haute que celle de la troupe (environ 85mm). A titre de fantaisie, l'officier peut compléter la base de l'aigrette par un anneau dont cinq variantes sont



connues: bois laqué noir, fer laqué noir, cuivre doré, laiton doré, ivoire.

• **Crinière:** la semelle peut être doublée d'une basane cirée verte; à l'arrière, elle se fixe à la bombe soit par un rivet en laiton doré, soit par une vis à aile de mouche. La queue flottante peut être tressée à la base de la semelle (cette variante dépend du fournisseur).

• **Coiffe:** peut être composée d'un bandeau droit en cuir, surmonté d'un bandeau de soie. Par la suite, elle sera identique à celle de la troupe, mais à neuf dents de loup; les bords peuvent être dorés au fer.

• **Plumet:** identique à celui de la troupe, savoir, blanc à sommet de couleur; les officiers d'état-major ont un plumet entièrement blanc. Nous n'avons retrouvé aucun document indiquant ses dimensions; peut-être pouvons nous en déduire qu'elles sont identiques à celles du plumet des hommes de troupe

• **Pompon-olive:** en laiton estampé, il affecte la forme d'une tulipe à cinq pétales.

• **Hauteur totale:** 390 mm environ.

• **Poids total:** environ 1kg 600 (nous connaissons des exemplaires de 1kg 574, 1kg 700...).

• **Boîte de transport:** en bois, recouverte de basane cirée noire. A titre indicatif, voici les dimensions de l'une d'entre elles: hauteur, 440mm; largeur, 200mm; profondeur, 415mm. Le poids relevé est de 2kg 021 (boîte vide).

## Les officiers supérieurs

Le casque est strictement le même que celui des officiers. Il est complété, en grande tenue, par une aigrette blanche en plumes de héron dont la base garnie de petites plumes de coq frisées teintées en blanc; la tulipe est dorée. Une source non confirmée nous indique qu'elle pourrait être brodée en cannetille et paillettes.

(à suivre)

(1) Cette couronne est spécifique aux officiers; à partir de 1840, on la retrouve sur les casques d'officiers et sur ceux de la troupe.



# LES CASQUES DE DRAGONS DE 1823 À 1840 (3<sup>e</sup> partie)

Voici la troisième et dernière partie de l'étude consacrée aux casques de dragons entamée dans les numéros 38 et 41 de *Tradition*. Nous allons découvrir, ce mois-ci, les ultimes avatars d'un modèle qui resta en service durant une vingtaine d'années, ce qui constitue un record pour un casque de cavalerie.

BERTRAND MALVAUX

**L**E mois de juillet 1830 voit la fin de la Restauration et amène un bouleversement des institutions : le duc d'Orléans devient lieutenant général du royaume. Le 1<sup>er</sup> août, l'ordonnance suivante édicte : " Nous Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, lieutenant général du Royaume avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Article 1 - La Nation Française reprend ses

*couleurs.*" Le tricolore succède une nouvelle fois au blanc et la fleur de lys disparaît au profit du coq.

Ce nouveau monarque de cinquante-sept ans a une image de "bon bourgeois", mais à cause de sa politique ambiguë — qui ne satisfaisait ni les légitimistes, ni les républicains, ni les bonapartistes — il va connaître un règne relativement trouble, avec des difficultés économiques accrues par d'importantes grèves.

## La campagne de Belgique

Le corps des dragons est maintenu à douze régiments de six escadrons et le premier régiment prend le titre de *Dragons d'Orléans*. En 1832, les Autrichiens vont réoccuper des provinces italiennes et les Hollandais, la Belgique. Les Français, désireux de défendre à la fois la paix en Europe et la cause des nationalités, interviennent militairement et font évacuer les Hollandais. Seuls les 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments de dragons servent en Belgique, le 10<sup>e</sup> participant au siège d'Anvers. Une dernière modification du corps des dragons aura lieu (pour la période étudiée) le 9 mars 1834, réduisant les régiments à cinq escadrons en incorporant les sixièmes escadrons dans les cinq escadrons restants.

Vues de face et de profil du modèle de troupe 1825 modifié 1830. Cette coiffure peut être datée de 1827-1828 en raison du montage du cimier (crochet intérieur et une vis par aileron). En 1830, le masque à fleur de lys est remplacé par un nouveau masque décoré d'une palmette. (Collections Musée de l'Empéri, photos R. Brunon)

### Remerciements

Que soient remerciés ici : Marc Bouxin, conservateur du Musée Saint-Rémi, à Reims, Raoul Brunon, conservateur du Musée de l'Empéri, à Salon-de-Provence, Guy Lebatteux, Pierre Leclerc et Michel Pétard. Nous tenons à remercier tout spécialement le général Merle, le chef d'escadrons de Varax et le capitaine Chaduc, conservateurs au Musée de l'Armée de Paris, ainsi que leur précieuse collaboratrice, mademoiselle Delorme : c'est grâce à leur confiance et à leur aide que nous avons pu procéder à un examen approfondi des pièces conservées aux Invalides.



Ci-dessus.  
Vues de profil et de face  
d'un splendide casque de  
trompette 1825 modifié  
1830, facilement identifiable  
grâce à sa crinière et à sa  
houppette, toutes deux de  
couleur rouge.  
(Collections Musée de  
l'Empéri, photos R. Brunon)

#### Sources

- Archives du S.H.A.T., Fort de Vincennes.
- J.O.M., années 1822 à 1841.
- H. Vernet, Collection raisonnée des uniformes français de 1814 à 1824, 1825.
- Cornier du Médic, Tableau général des uniformes en 1826.
- Dubois de Lestang, Uniformes Français Restauration.
- E. Tilsen, "Historiques et uniformes des régiments de Dragons", Lévy et Cie., Paris.
- Saucy, Iconographie du costume militaire, tome II, Restauration et Louis-Philippe, Chapelat et Cie., Paris, 1902.

## Le casque modèle 1825 modifié 1830

Le casque des dragons doit s'adapter au goût du jour et cela se traduit, bien sûr, par un changement d'emblème. A cet effet, l'article 7 du règlement du 11 septembre 1830 prescrit : "La fleur de lis qui termine la partie antérieure du cimier, sera remplacée par une palmette." Cette palmette, qui mesure 43 mm de haut et 31 mm de large, est composée de neuf palmes reliées dans le bas par un ruban.

A la suite d'une décision royale du 27 avril 1831, le plumet blanc est remplacé par un plumet écarlate. La décision du 15 septembre 1830 conserve néanmoins le plumet blanc au petit état-major et au peloton hors-rang.

Le pompon-olive reste inchangé pour les régiments, mais celui du petit état-major (et celui du peloton hors-rang) devient écarlate dans sa moitié supérieure et bleu dans sa moitié inférieure, ceci à partir du 15 septembre 1830.

## Les trompettes et les porte-étendard

Le plumet est désormais tricolore avec le tiers supérieur écarlate, le centre blanc et le tiers inférieur bleu. Cependant, ici encore, la fantaisie persiste : Lalaisse représente, en 1832, dans ses notes et croquis d'après nature, un trompette avec un plumet tricolore dont le tiers supérieur est bleu !

Le pompon-olive est tricolore et ses couleurs sont réparties de manière identique à celles du plumet.



D'après un dessin de Lami, le plumet des porte-étendard est tricolore, comme celui des trompettes.

## Les officiers

La palmette du masque du cimier est légèrement différente de celle du casque de troupe : le centre de chaque palme est garni d'une rangée de perles et elle se termine, à son extrémité inférieure, par des pétales et une corolle de feuillages qui sort de chaque côté du ruban.

Le plumet est écarlate comme celui de la troupe. Toutefois, les officiers font preuve de beaucoup d'initiatives personnelles, en dépit du règlement. H. Lecomte représente un certain nombre d'officiers (aide-major, adjudant, chef d'escadrons...) dont le plumet tricolore est divisé en trois parties inégales : celle du haut, représentant les 3/5, est écarlate, celle du milieu (1/5) blanche et celle du bas (1/5) bleue.

Les officiers d'état-major se voient affecter un plumet tricolore à partir du 27 avril 1830. Cette règle n'est pas toujours respectée, comme en témoignent les ordres laissés au 6<sup>e</sup> régiment par M. le lieutenant-général vicomte Grouvel, inspecteur-général de cavalerie, le 18 août 1833 : "Tenue - Un régiment aussi fortement constitué ne devrait laisser rien à désirer et pourtant il y a dans sa tenue des irrégularités de détail qu'il est nécessaire de signaler afin qu'elles disparaissent. Le plumet des Officiers de l'Etat-Major doit être tricolore et non pas une aigrette rouge."



Ci-dessus.  
Vues de profil et de face  
d'un casque d'officier  
modèle 1825 modifié 1830.  
Dans la pratique, il semble  
bien que la grande majorité  
des officiers aient purement  
et simplement changé de  
coiffure, ce qui expliquerait  
pourquoi les casques 1825  
d'officier sont presque  
aussi nombreux que les  
modèles modifiés 1830. La  
base de la houpette est  
complétée par un anneau de  
laiton doré pour ajouter à  
l'élégance de cet accessoire.  
(Collections Musée de  
l'Empéri, photo Raoul  
Brunon)

Le pompon-olive doit être confectionné en torsades de cannetille d'or, néanmoins, les officiers portent en grande majorité la tulipe en métal doré du modèle de 1825. Plus rarement, ils portent le pompon-olive de la troupe à la couleur distinctive de l'escadron.

## Les officiers supérieurs

A la place du plumet, les colonels arborent une aigrette blanche en plumes de héron dont la base est garnie de trois rangées de petites plumes de coq aux trois couleurs nationales, taillées en pointe et disposées horizontalement (le rouge en haut). Les plumes de cette aigrette sont maintenues par un coulant ou anneau rond en ivoire uni qui les empêche de se casser au vent ou par suite des mouvements du cheval.

## La fabrication

Les premiers renseignements que nous possédons sur la fourniture des casques du modèle de 1825 nous sont livrés dans une note ministérielle du 31 juillet de la même année : " Le Ministre Secrétaire d'état de la guerre ayant décidé, le 12 juillet, qu'il serait procédé à l'adjudication publique et au rabais d'une fourniture de 3.000 casques du nouveau modèle (2.000 de cuirassiers et 1.000 de dragons), cette adjudication a eu lieu le 23 du même mois en faveur du

Sieur Dida<sup>1</sup>, fabricant d'équipements militaires à Paris, qui avait offert le plus fort rabais (10 2/3 sur le prix de base). Les 3.000 casques seront établis sous la surveillance d'une commission spéciale, qui suivra tous les détails de leur fabrication dans les ateliers de l'adjudicataire, et procédera à leur réception définitive, avant qu'il puisse les expédier aux régiments à qui ils sont destinés.

Leur prix demeure fixé, conformément à l'adjudication, ainsi qu'il suit :

— casque de cuirassiers et de dragons, avec crinière noire montée en brosse... 24 Frs 12 c.

— idem — avec crinière blanche<sup>2</sup> ou rouge... 27 Frs. 12 c.; non compris 60 centimes par casque, pour frais d'emballage et de transport. "

(1) Antoine Dida — Fabrique de Casques, rue hauteville, n°2 (bis), au bas du boulevard bonne Nouvelle près le Gymnase (ci devant rue Bertin Poirée n°3) — était fournisseur de la Garde Royale, des troupes de la ligne, les sapeurs-pompiers, de la Garde Nationale, etc. Il fournissait également tous les objets militaires métalliques.

(2) Les crinières blanches ne sont plus en usage sur le modèle 1825 : celles de la troupe et des officiers sont noires, celles des trompettes, rouges. La seule explication plausible de la mention des crinières blanches dans cette adjudication réside probablement dans le fait que tous les dragons n'ont pas encore reçu le casque du nouveau modèle : afin d'éviter une bigarrure au sein d'un même régiment, les trompettes des régiments portant encore le casque modèle 1823 ont dû conserver leur crinière blanche.



Ci-contre, à gauche. Adjudant au 11<sup>e</sup> régiment de dragons, entre 1830 et 1840. Cette remarquable aquarelle de H. Lecomte montre un plumet tricolore de fantaisie tel que nombre d'officiers s'en octroient volontiers le port à cette époque. (Archives R. et J. Brunon, photo Raoul Brunon)

Ci-dessous. Cavalerie Française en 1834. Cette gravure de E. Lami représente des dragons du 2<sup>e</sup> escadron du 5<sup>e</sup> ou du 6<sup>e</sup> régiment. Elle met en valeur l'importante queue flottante du casque et le sommet en plumes de vautour du plumet. (Archives R. et J. Brunon, photo Raoul Brunon)

Le 6 mai 1832, le ministre secrétaire d'Etat de la Guerre décide de réduire le prix des casques de dragons à 23 F. 80 c., y compris les 60 centimes pour frais d'emballage et transport au lieu de 24 F. Au début de l'année 1832, le casque des trompettes passe de 34 F. à 30 F. 80 c.

Le port du nouveau casque ne concerne pas immédiatement tous les régiments de dragons : il faudra, pour cela, attendre la fin de 1827.

## Les marquages et les poinçons

Les casques de troupe ne portent généralement aucun marquage, à l'exception d'un ou plusieurs matricules apposés soit sur le couvre-nuque, soit sur le cerclage, du côté extérieur. L'exemplaire modèle 1825 conservé au Musée de l'Armée est matriculé 898 sur le couvre-nuque, alors qu'un casque modifié 1830 conservé au Musée de l'Empéri est matriculé 314 sur le couvre-nuque et 24 sur le cerclage. On peut trouver, mais plus rarement, la date de mise en service à l'arrière de la bombe, au bas du cimier.

Sur un exemplaire que nous avons examiné se trouvait, à la base de la douille du porte-aigrette, le marquage suivant :  
**FONSON \* ▲ \* BRUX \***

Quelquefois, le cerclage du couvre-nuque peut porter l'initiale du fournisseur.

Les coiffures d'officiers ne comportent pas de marquage, du moins à notre connaissance. Seul le poinçon de garantie ou celui de l'orfèvre ayant doré le casque, peut s'y trouver. Dans ce cas, les coiffures sont poinçonnées à l'arrière et au bas de la bombe, au-dessus du bandeau. Ce poinçon affecte la forme d'un cartouche rectangulaire dans lequel on trouve, de haut en bas : la mention **DOUBLE**<sup>3</sup>, la marque distinctive de l'orfèvre et ses initiales. On peut également trouver un second poinçon de forme carrée contenant un chiffre qui indique la qualité de la dorure, ou bien ce chiffre seul, directement poinçonné sur la bombe. Les casques que nous avons pu examiner portaient tous le chiffre **60**.

(3) La mention **DOUBLE** (doublé) indique que le métal du casque a été doré en le recouvrant d'une feuille de métal précieux, par écrasement au laminoir. Cette technique apparaît au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et sera très utilisée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Le port du casque

Suite à une décision du 27 novembre 1826, les coiffures de troupe sont fournies aux corps par les soins du ministère de la Guerre. Le règlement du 2 avril 1835 fixe l'approvisionnement en casques à cinquante exemplaires pour chaque régiment de dragons.

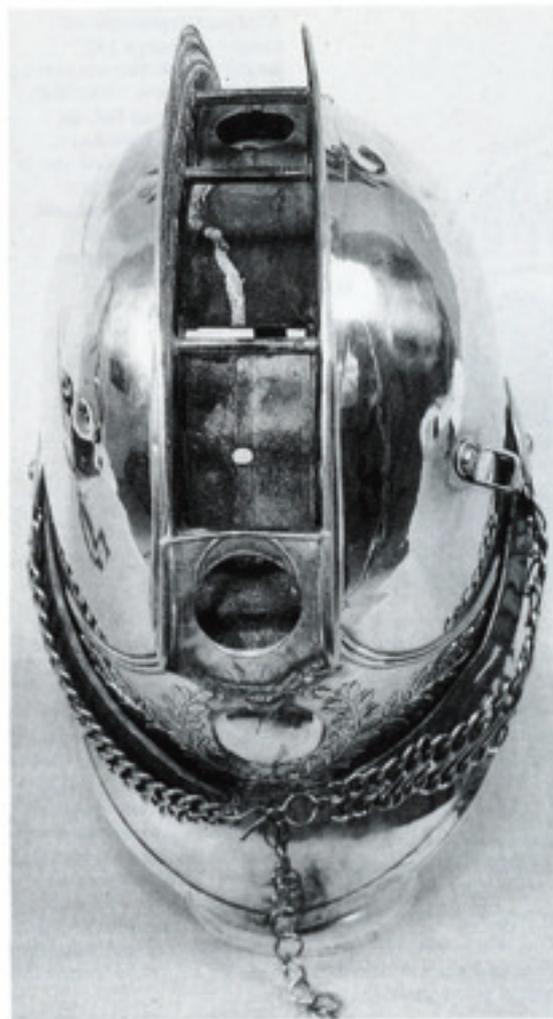
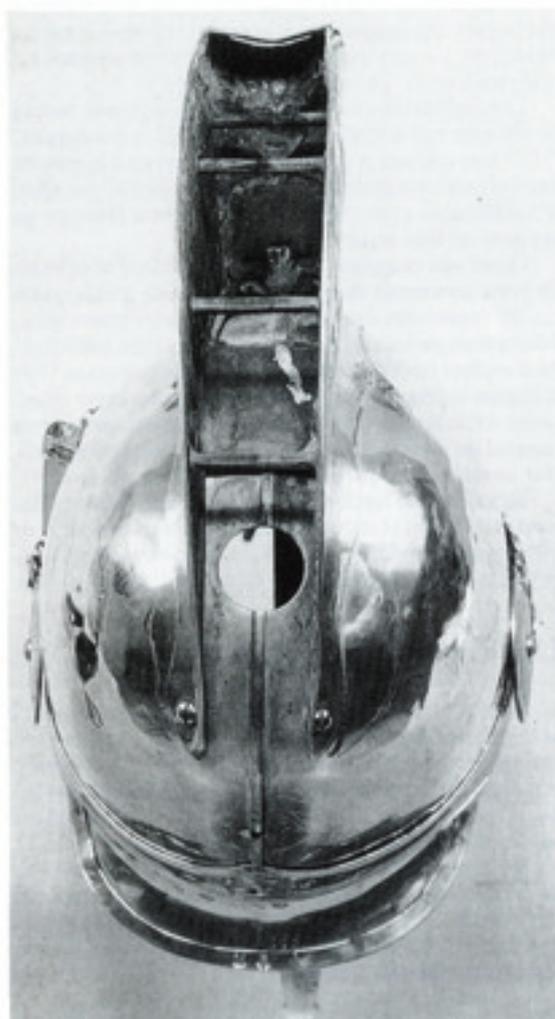
Le casque est réservé à la grande tenue; un rapport du maréchal de camp commandant la brigade de cavalerie, au 3<sup>e</sup> régiment de dragons, indique le 10 juillet 1833 : "La tenue est telle que les règlements la prescrivent. Je tiens sévèrement la main à ce qu'il ne soit rien permis de contraindre aux ordonnances. Les Dragons ne sortent des quartiers à 11 heures qu'en habit, sabre et casque..."

## Un modèle rapidement controversé

La durée du service prévue pour le modèle 1825 étant de douze ans, on commence à étudier son renouvellement en 1836; il apparaît très vite que les dragons veulent retrouver une coiffure ressemblant à celles de leurs homologues du Premier Empire; de plus, beaucoup de critiques vont s'élever contre le casque 1825.

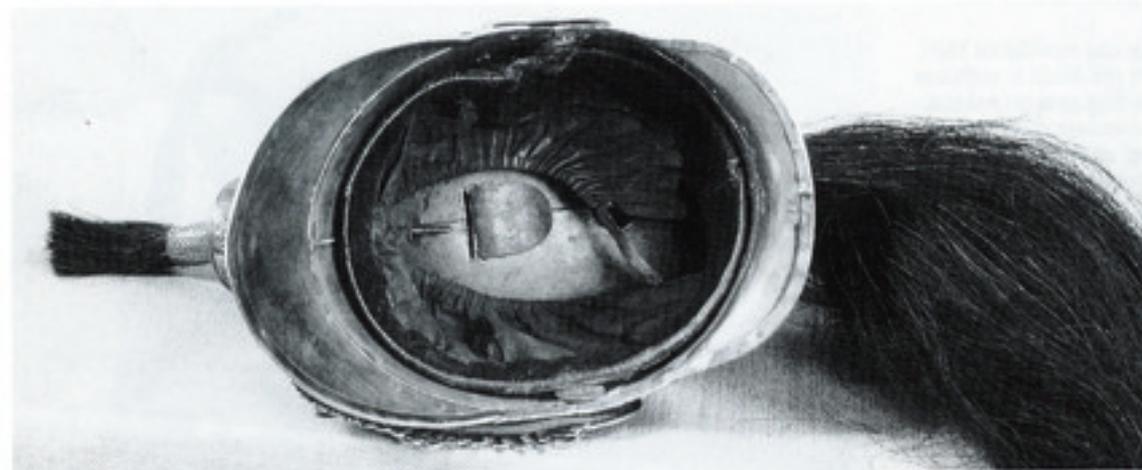
Dès 1826, dans un tarif de réparations des différentes parties de la coiffure des dragons, la fragilité du casque est évoquée : "Le masque étant sujet à se déformer très facilement, on ne doit le démonter que le plus rarement possible (...) Le cimier exige, ainsi que le masque, beaucoup de précaution pour le démonter et le remonter (...) En général, il est évident que, moins on démontera le casque, plus il conservera sa solidité; les vis et les écrous en cuivre<sup>4</sup>, étant susceptibles de s'user promptement, doivent être serrés et desserrés avec ménagement (...) Il faut le moins possible peigner la queue de la crinière; on doit simplement la démêler avec les doigts : on peut encore la brosser avec une





Ci-contre, en haut.  
Ces deux vues intérieures du cimier permettent de voir plus clairement qu'avec les dessins de F. Hecquet, les barrettes reliant les ailerons. On peut constater que la fourche censée fixer le masque à la barrette plate avant est absente ! En pratique, beaucoup de casques modifiés en 1830 ne furent pas équipés de cette fourche : on jugea plus fiable de souder directement le masque aux ailerons. Le petit trou visible à l'avant sert à faire passer la tige filetée du porte-aigrette; le trou rectangulaire permet le passage du crochet intérieur; à l'arrière, le trou ventouse facilite l'aération.

Ci-contre, en bas.  
Vue intérieure du casque de troupe modèle 1825 modifié 1830. La coiffe est cirée noire; sur le couvre-nuque, on peut voir le matricule par effet de relief. Normalement la visière et le couvre-nuque sont doublés d'une basane, mais ici, le temps a fait disparaître ce doublage. (Collections Musée de l'Empéri, photo R. Brunon)



vergette à poil rude (...) Lorsqu'un crin dépasse les autres, il faut le couper et non l'arracher."

Précisons que ce tarif ne concerne pas le modèle d'essai de 1823, mais bien le modèle 1825. Ce document est éloquent sur la protection que pouvait offrir cet équipement pourtant militaire, adopté il y a tout juste un an, prévu pour durer douze années : de toute évidence, l'armée française n'avait pas encore trouvé le casque idéal ! Au cours des années, les plaintes vont s'accumuler. En 1836, une chose est sûre : le souhait du lieutenant-général comte Bordesolle d'avoir un casque de cavalerie dont la "durée sera presque illimitée" était loin d'être réalisé.

En 1837, un rapport du 7<sup>e</sup> régiment de dragons indique : "Le casque de dragon, considéré sous le rapport de la forme, présente l'inconvénient d'être rejeté en arrière. On pense que ce défaut vient de ce que la bombe fuit trop en arrière, que sa partie antérieure s'éloigne trop de la direction du front du cavalier. Dans l'ancien casque de dragon, il se trouvait une boucle qu'on pouvait resserrer ou relâcher à volonté; cette ressource était grande, en campagne surtout, où l'on manquait souvent des moyens de coiffer les hommes.

Avec le nouveau casque, il est arrivé plusieurs fois qu'un cavalier n'en trouvait point à la forme de sa tête, quoiqu'il eût à choisir entre 200, et même plus, de ces effets en magasin. L'expérience fait présumer que l'on éprouverait de grandes difficultés en campagne."

En 1838, Schauenburg écrit : "Il faudrait d'abord débarrasser les dragons de ce brillant casque d'Ajax<sup>5</sup>, et pour lequel on sacrifie la commodité à l'élégance; car il ne tient pas sur la tête du dragon dès qu'il trotte."

On remarquera toutefois que le casque modèle 1825 restera en service jusqu'en 1844 dans certains régiments, ce qui tendrait à prouver qu'il n'était pas si mauvais qu'on avait pu le dire. En tous cas, c'est l'un des casques de cavalerie qui sera resté le plus longtemps en service.

(4) Comme souvent dans les textes anciens, le mot cuivre utilisé ici désigne, en fait, du laiton.

(5) Une fresque, conservée au Musée Archéologique de Florence, représente Ajax, héros célèbre de la guerre de Troie, coiffé d'un casque surmonté d'une crinière en brosse à queue flottante, ce qui explique l'image utilisée par Schauenburg.

#### Sources (suite)

- F. Hecquet, Tracé descriptif des divers objets d'habillement, d'équipement, de harnachement à l'usage de l'Armée Française en 1828, exécuté d'après les ordres de S.E.M. le Vicomte de Caux, ministre de la guerre, lithographies de Lauglumé, Paris, 1828.
- H. Bellangé, Uniformes de l'Armée Française depuis 1815 à nos jours, Paris, 1830.
- V. Adam, Collection des costumes militaires, Armée Française, 1832, 1832.
- N. T. Charlet, Souvenirs de l'Armée du Nord, 1833.
- E. Lami, Cavalerie Française en 1834.
- Schauenburg, De l'emploi de la cavalerie, 1838.
- N. T. Charlet, Croquis humoristique, Monarchie de Juillet.
- Max, Uniformes Français sous Louis-Philippe.
- Dubois de Lestang, Uniformes Français et scènes diverses, Louis-Philippe.
- V. Adam, Cavalerie sous le règne de Louis-Philippe vers 1840.
- A. de Moltzheim, Armée Française 1815-1830.
- Margerand, Les coiffures de l'Armée Française.
- M. D. Mac Carthy, fiches techniques coiffures, FD 13, FD 14, et FD 15, in Uniformes.
- Archives Raoul et Jean Brunon, bibliothèque Raoul Brunon, Château de l'Empéri.



Paru dans *La Giberne*, 11<sup>e</sup> année, ce dessin d'Hilpert représente un casque de troupe 1825 modifié 1830, puis à nouveau transformé vers 1840-1843. Ce casque est en fait un modèle pour cuirassiers, reconnaissable au fait que la bombe, la visière et le couvre-nuque sont en acier. Pour les détails, il est strictement identique au casque des dragons.

## De nouveaux essais

La question du remplacement des casques se pose en 1836, mais il n'est pas immédiat car, comme nous l'avons vu, les coiffures 1825 n'avaient été mises en service qu'à la fin de 1827 : par conséquent, c'est en 1840 que les premiers changements auront lieu. Le 20 juin 1839, le rapport suivant est adressé au ministre : " Pendant longtemps les cuirassiers et les dragons ont fait usage de casques à turban recouvert de peau d'ours ou de veau marin. L'entretien de ces turbans était fort dispendieux. En 1823, M. le Duc de Bellune, Ministre de la Guerre, remplaça cette coiffure par les casques entièrement en métal et surmontés d'une brosse en crin, cette innovation n'a donné lieu d'abord à aucune réclamation, mais avec le temps on a oublié les inconvénients de l'ancienne coiffure et l'on a senti ceux de la nouvelle, on s'est plaint du poids des casques de métal et on a dit qu'ils se bossaient..."

Le casque 1825 est une seconde fois modifié en 1840, suite à une décision du 29 octobre qui décrit le nouveau casque mis à l'essai dans le corps des dragons et qui ordonne : " Que le cimier du casque de cuirassiers et de dragons ne serait plus surmonté d'une brosse en crin (...) Que dans les régiments de cuirassiers et de dragons le remplacement des anciens casques s'effectuerait successivement au fur et à mesure des besoins et de manière que, dans chaque escadron, il n'y ait en usage que des casques semblables soit à l'ancien, soit au nouveau modèle. "

Ainsi, la brosse est supprimée et le dessus du cimier est recouvert par une plaque en laiton. Il faudra attendre 1844 pour que le nouveau casque 1840 remplace définitivement le modèle 1825 modifié en 1830, puis en 1840.

## Le point de vue du collectionneur

Le modèle 1825 est d'une extrême rareté car tous les exemplaires ont été modifiés en 1830. Les collections du Musée de l'Armée ne possèdent qu'un casque de dragon 1825 et bien peu de collectionneurs privés ont la chance d'en posséder.

Les casques 1825 modifiés 1830 sont, eux aussi, très rares. En effet, en 1840, la brosse de leur cimier fut démontée, puis, au fur et à mesure de leur remplacement par le casque 1840, ils furent vendus aux fournisseurs de l'armée pour être transformés en casques de sapeur-pompier. Cette transformation consistait à fixer une chenille<sup>(6)</sup> sur le cimier et, quelquefois, à modifier le décor du bandeau-frontal. Il est intéressant de signaler que le Musée de Strasbourg expose

(6) Pour pouvoir fixer cette chenille, on supprimait le porte-aigrette et on perçait la tête de Méduse. Un examen soigneux de cette partie permet de constater cette modification sur pratiquement tous les casques. Lorsqu'un casque de pompier a été retransformé en casque de dragon modèle 1830, ce trou est rebouché à l'étain.

un mannequin de pompier coiffé d'un très beau casque 1830 de cuirassier transformé en casque de pompier, avec la fameuse chenille. Par la suite — et pour des raisons ô combien évidentes — ces casques de pompier ont souvent été " retransformés " en casques modèle 1830.

Les casques de troupe sont d'une grande rareté, malgré la décision ministérielle du 28 mars 1825 qui indiquait : " Les sous-officiers et soldats qui seront admis à la retraite, emporteront, en quittant leur corps, la totalité des effets d'habillement et de coiffure dont ils seront pourvus au moment de leur départ. "

Quant aux casques d'officier, ils sont assez nombreux. Propriété personnelle du gradé, ces coiffures de grande qualité ont été conservées dans les familles et on les trouve généralement en parfait état. L'amateur de souvenirs historiques peut espérer en découvrir un bel exemplaire dans sa boîte d'origine, même si ces casques sont recherchés et par conséquent difficiles à rencontrer. Personnellement, nous avons constaté qu'il existait pratiquement autant de casques d'officier modèle 1825 que de modèles 1825 modifiés 1830 !

Signalons que les plumets correspondant à ces modèles sont pratiquement introuvables. Un exemplaire du 9<sup>e</sup> ou 10<sup>e</sup> régiment (modèle 1823-1825), avec olive blanche du petit état-major, est conservé au Musée de l'Armée, à Paris.

Ci-dessous.

Quand j'aurai fait mes Vuit Ans. Cette gravure humoristique de Charlet montre deux dragons vers 1840-1844, coiffés chacun d'un casque différent. L'un porte le modèle de transition 1830-1840 dont la brosse est remplacée par une plaque de recouvrement sur le haut du cimier; l'autre est doté du nouveau casque 1840 avec turban en cuir recouvert de peau, comme sous l'Empire. (Coll. du Musée de l'Armée ©)

## Une coiffure caractéristique

Nous terminerons cette étude en soulignant l'aspect à la fois traditionnel et novateur de ce modèle : traditionnel, car il reprend, par la forme " à la Minerve " de sa bombe et par son porte-aigrette, la mode du Premier Empire; moderne, de par son bandeau frontal en laiton qui sera adopté sur les casques des troupes de la ligne à partir de 1872.

Sur le plan esthétique, bien que cette coiffure ressemble au casque des pompiers (mais ces derniers l'avaient emprunté aux dragons...), il est sobre, présente des lignes pures et une forme des plus flatteuses. Très élégant, il est un bon témoignage de son époque. □

